

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	56 (1927)
<b>Heft:</b>	8
<b>Rubrik:</b>	Les cours de gymnastique en 1927

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la faire servir à ses fins subversives. Bien plus, tout récemment, au cours de la session de printemps des Chambres fédérales, un député socialiste, M. Briner, a proposé au Conseil fédéral d'unifier les programmes et les manuels d'enseignement des branches principales dans les écoles populaires des divers cantons. Cette nouvelle offensive suggère au chroniqueur parlementaire de la *Gazette de Lausanne*, M. Pierre Grellet, des réflexions exprimées en style pittoresque : « Ne serait-il pas plus simple et plus efficace encore, puisque nous avons le système métrique, de demander au Conseil fédéral l'établissement d'un moule fédéral où seraient coulées toutes les cervelles du pays ?... Quel grand pas nous aurons fait vers l'union nationale lorsque tous les manuels scolaires sortiront d'une centrale de Berne, provisoirement encore traduits en français fédéral à l'usage de nos écoliers, en attendant le décret d'unification qui interdira de penser autrement qu'en allemand ! »

La menace d'une centralisation scolaire est donc toujours suspendue sur nos têtes, et c'est pourquoi les cantons ne doivent jamais cesser de s'inspirer de l'exemple de M. Python. Tant qu'ils feront leur devoir, ils n'auront pas à craindre l'emprise de l'unification.

PIE PHILIPONA.

## Les cours de gymnastique en 1927

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des Maîtres de gymnastique organise durant l'année 1927, en Suisse française, les cours suivants :

### A. Cours pour la gymnastique de garçons.

I. 1<sup>er</sup> degré, pour institutrices de classes de garçons ou de filles, à Neuchâtel, du 18 au 20 juillet.

II. 2<sup>me</sup> degré, pour instituteurs et institutrices de classes de garçons. — Tous les instituteurs peuvent s'inscrire à ce cours, les institutrices, par contre, sous la condition qu'elles aient un enseignement régulier au 2<sup>me</sup> degré à une classe de garçons. Le nouveau manuel devant être à la base de ce cours, la gymnastique pour filles sera laissée de côté ici. A Neuchâtel, du 21 au 30 juillet.

III. 3<sup>me</sup> degré, pour instituteurs, réservé exclusivement aux instituteurs ayant déjà suivi un cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> degrés, ou 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degrés, garçons ou filles, ou un cours de gymnastique populaire et jeux, et ce avec succès : A Lausanne, du 18 au 30 juillet.

IV. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degrés, pour instituteurs de localités ayant des conditions défavorables pour l'enseignement de cette branche, à Monthey, du 25 au 30 juillet.

V. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degrés, exercices populaires, jeux et natation, à Yverdon, du 25 au 30 juillet.

### B. Cours pour la gymnastique de filles.

A ces cours ne peuvent participer que les membres du corps enseignant appartenant au 2<sup>me</sup> ou 3<sup>me</sup> degré, avec un enseignement régulier.

VI. 2<sup>me</sup> degré, pour institutrices et instituteurs, à Fribourg, du 25 juillet au 6 août.

VII. 3<sup>me</sup> degré, pour institutrices et instituteurs. — On n'admet à ce cours, sans aucune exception, que ceux des collègues qui ont participé dans les trois dernières années, avec succès, au cours du 2<sup>me</sup> degré : A Bienne, du 18 au 30 juillet.

VIII. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degrés, pour institutrices. Exercices populaires, jeux et natation, à Seengen, du 1<sup>er</sup> au 6 août.

### C. Natation.

Les cours suivants sont réservés aux collègues ayant déjà une certaine pratique de ce sport. Les débutants devront s'inscrire aux cours II, III, V, VI, VII et VIII ci-dessus, auxquels un enseignement méthodique et régulier sera donné. Toutes les demandes d'admissions devront être accompagnées d'une attestation écrite de l'autorité scolaire, faute de quoi elles ne pourront en aucun cas être prises en considération : pour instituteurs, à Lucerne, du 1<sup>er</sup> au 5 août ; pour institutrices, à Zoug, du 2 au 6 août.

En outre, droit de participation aux cours ci-après désignés : à Yverdon, exercices populaires, jeux et natation, du 25 au 30 juillet ; à Bienne, gymnastique pour filles, 3<sup>me</sup> degré, sous la condition d'avoir suivi avec succès le cours de Bellinzone en 1926 ; à Seengen, pour institutrices ; à Lucerne, cours de natation pour instituteurs, du 1<sup>er</sup> au 5 août ; à Zoug, cours de natation pour institutrices, du 2 au 6 août.

### Remarques générales.

Les participants à tous les cours (à l'exception de ceux des cours I et II) sont invités à se munir de costumes de sport, en tous cas de vêtements appropriés. Pour les cours de natation, des prescriptions spéciales seront communiquées en temps et lieu.

Tous nos cours demandant de sérieux efforts, de l'endurance et du zèle, il est recommandé aux collègues inscrits de s'entraîner dès avant les cours s'ils veulent suivre avec fruit tout l'enseignement.

Selon l'Ordonnance sur les cours, du Département militaire fédéral, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques. Dans la mesure où ce sera possible, on peut admettre aussi des membres du corps enseignant des écoles privées, des collègues sans place, des élèves des écoles normales (classe supérieure), et, exceptionnellement, d'autres personnes qui pourraient donner la preuve de capacités suffisantes.

### Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation l'attestation des autorités prévues.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront plus prises en considération.

La participation à tous ces cours est facilitée par le D. M. F. grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une dite de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, 3<sup>me</sup> classe, par la ligne la plus directe (y compris bateau, poste, service officiel d'autobus).

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

La Direction de l'Instruction publique des cantons intéressés a été avisée de cette organisation, avec prière d'aider à la participation des représentants de ces cantons par le versement d'un subside cantonal. Néanmoins, chaque collègue inscrit est tenu de présenter lui-même une telle requête.

Délai d'inscription : 20 juin 1927. Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique à Soleure.

Soleure et Frauenfeld, 25 mars 1927.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE :

*Le Secrétaire,*  
**O. KÄTERER.**

*Le Président,*  
**P. JEKER.**

—\*

## Bibliothèque du Musée pédagogique

(Suite.)

- Falke C. : Das demokratische Ideal und unsere nationale Erziehung, X, 116.*  
— *Favre J. : La formation des maîtres de l'enseignement secondaire, X, 603.*  
— *Ferrière A. : L'autonomie des écoliers. L'art de former des citoyens pour la nation et l'humanité, 903. — Id. : L'éducation et la solidarité, 909. — Id. : L'éducation dans la famille, 1266. — Id. : Transformons l'Ecole ; appel aux parents et aux autorités, I, 54. — Id. : L'Ecole active : t. I : Les Origines, t. II : Principes et applications, 1133. — Id. : La pratique de l'Ecole active. Expériences et directives, 1134. — Færster Fr. W. : Erziehung und Selbsterziehung, X, 194.*  
— *Id. : Staatsbürgerliche Erziehung, B. IV, 196. — Id. : Lebensführung, XXXVI, 27. — Id. : Strafe und Erziehung, B. IV, 68. — Id. : Schuld und Sühne, XXVIII, 42. — Id. : Autorité et liberté, X, 227. — Id. : Autorität und Freiheit, XXVIII, 38. — Id. : Pour former le caractère, XXXVI, 46. — Id. : L'Ecole et le caractère. La pédagogie de l'Obéissance et la réforme de la discipline scolaire, 1448. — Id. : L'Ecole et le Caractère. Les problèmes moraux de la vie scolaire, 919 et 1605. — Fonsegrive G. : L'Etat moderne et la neutralité scolaire, XXVI, 44.*  
— *Frauchiger Fr. : Die pädagogische Reformbewegung, B. II, 54. — Friedel V. H. : La pédagogie dans les pays étrangers. Problèmes et solutions (Paris), E. II, 97, 1.*  
— *Id. : Problèmes pédagogiques. Notes et documents, E. II, 97, 2. — Id. : Pédagogie de guerre allemande, I, 51. — Gabriel E. : Manuel de pédagogie à l'usage des écoles catholiques, B. 1012. — Gal J. : Des faits à l'idée. Notes de pédagogie pratique, 1204. — Gaultier P. : La vraie éducation, XXVI, 45. — Godin Dr P. : Manuel d'anthropologie pédagogique basée sur l'anatomophysiologie de la croissance. Méthode auxologique, 865. — Id. : La croissance pendant l'âge scolaire. Applications éducatives, B. I, 7 et 914. — Goirand L. : Lettres sur l'éducation, 2 vol., 1205, 1 et 2. — Gottler Dr J. : Der Religionsunterricht in der Fortbildungsschule, X, 605. — Grandjean Fr. : Esquisse d'une Pédagogie inspirée du Bergsonisme, B. IV, 185. — Guillaume P. : L'imitation chez l'enfant, 1470. — Guimps R. de : La philosophie et la pratique de l'éducation, X, 210. — Habrich L. (trad. par Simeons) : Psychologie pédagogique appliquée à l'éducation. I. P. La faculté cognitive, 1107. — Haustrete et Lebeau : Cours complet de pédagogie à l'usage des écoles normales, XXXV, 30. — Henry P. : Manuel des maîtres d'études et des maîtres répétiteurs, ou conseils sur l'éducation dans les lycées et collèges de l'Université, B. IV, 100. — Hepp J. : Die Selbstregierung der Schüler, B. I, 30. — Herget A. : Die wichtigsten Strömungen im pädagogischen Leben der Gegenwart. I. Th. Kunsterziehung. Arbeitschule. Staatsbürgerliche Erziehung. Moralpädagogik, X, 245. — Hubinon E. : L'Ecole primaire, ou Guide pédagogique absolument pratique, XXXV, 20. — James V. : Causeries pédagogiques, 1180. — Jansen P. A. : De la faculté d'enseigner, ou des Ecoles. Traité*